

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT CREPIN

REÇU

16 SEP. 2020

\*\*\*\*\*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 1  
Contre : 0  
Abstention : 9  
Blanc :

**N° d'ordre :** 2020 - 33

S/P ROCHEFORT  
Le vingt-sept août deux mil vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur CADOT Matthieu, Maire, en séance ordinaire,

**Présents** : Matthieu CADOT, André MARCHAIS, Cécile MAIRAND, Céline ROUIL, Fabienne ASSIMEAU, Charlène GRIFFON, Eric BOUCLY, Luc DUCLOS, Freddy VINET, Ronald VERNOUX.

**Absents** : Denis GORRON

**Secrétaire** : Charlène GRIFFON

Convocation du 22/08/2020

Séance ouverte à 18H30

**Objet :** **Projet d'installation d'un parc éolien sur la Commune de Puy du Lac**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi Grenelle 2 et son article 90-XI prévoyant la consultation des communes limitrophes au périmètre des projets éoliens,

**VU** l'Arrêté préfectoral n°15-3301 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement,

**CONSIDERANT** que la commune de Saint-Crépin doit émettre un avis sur le projet de parc éolien sur la commune de Puy du Lac ;

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Puy du Lac.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote à main levé :**

Abstention : 9 voix  
Pour : 1 voix  
Contre : 0 voix

**le Conseil Municipal**

n'émet pas d'avis concernant le projet de parc éolien sur la commune de Puy du Lac.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme :

Le Maire,  
Matthieu CADOT

